

BRÈVES ÉCONOMIQUES

AFRIQUE CENTRALE

Octobre 2025

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE YAOUNDE

« Global Gateway » : une stratégie d'investissement européenne en Afrique qui évolue dans un monde qui change

Du 9 au 10 octobre 2025, s'est tenu à Bruxelles [la deuxième édition du forum Global Gateway](#), l'occasion pour l'Union Européenne de marquer son réengagement en faveur des partenariats fondés sur des intérêts communs et le respect de la souveraineté, en réponse à une « **politique mondiale hautement concurrentielle et fondée sur une logique transactionnelle** » selon la présidente de la Commission Européenne. Ce forum a aussi été l'occasion de présenter la plateforme **Investment Hub**, un nouveau dispositif visant à développer la participation du secteur privé dans des projets avec les pays partenaires dans un contexte où les enjeux économiques sont de taille.

LE CHIFFRE A RETENIR
400 Mds EUR

C'est le nouvel objectif de la
Commission Européenne de fonds à
mobiliser d'ici 2027 dans le cadre de
Global Gateway

Lancée en 2021 pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne, l'initiative **Global Gateway** a l'ambition de soutenir des investissements durables, visant à développer des interconnexions dans les domaines du numérique, de l'énergie et des transports et à renforcer les systèmes de santé et d'éducation. Plus de **150 Mds EUR** ont été mobilisés pour l'Afrique subsaharienne depuis 2021 à travers un ensemble d'instruments financiers tels que des garanties, des prêts, des subventions, de l'assistance technique dans une logique de partage de risque et rendant les projets viables pour les entreprises.

L'Afrique Centrale a sa part dans ce partenariat gagnant-gagnant : les deux corridors, Libreville-Kribi-Douala-N'Djamena (**corridor 5**) et Douala-Kribi-Bangui-Kampala (**corridor 6**), sont des projets stratégiques favorisant les interconnexions entre le Cameroun, le Tchad, la Guinée Equatoriale, le Gabon d'une part et le Cameroun, la République Centrafricaine, la RDC et l'Ouganda d'autre part. Ces infrastructures performantes faciliteraient les échanges et viendraient soutenir la création de chaînes de valeur dans les secteurs vitaux pour les économies locales tels que l'agriculture, la logistique, etc. Elles contribueraient au développement économique local, associées à des projets structurants, comme celui de la Zone industrielle Intégrée du Port de Kribi (ZIIPK). Ce futur hub industriel et logistique serait d'un intérêt majeur pour l'Afrique centrale, combinant le potentiel de secteurs tels que l'acier, l'aluminium, le ciment, le bois et l'agro-industrie (cacao, céréales, sucre, poisson) au développement d'industries de transformations métallurgique, agroalimentaire et forestière.

Les barrages hydroélectriques de **Nachtigal (420MW)** et de **Kikot (500MW)** en mesure de satisfaire aux besoins en électricité du Cameroun, comme de contribuer au renforcement du marché régional de l'électricité sont d'autres projets emblématiques. Par ailleurs, des investissements de plus de 600M€ destinés au développement d'énergies renouvelables ont été validés pour l'Afrique dont 90M€ pour la RDC lors du forum.

Le succès de l'initiative Global Gateway repose sur une relation partenariale permettant des bénéfices mutuels entre les économies d'Afrique Centrale et les entreprises européennes. Elle devra œuvrer au renforcement de l'intégration régionale de l'Afrique Centrale et de sa connectivité avec l'Europe, tout en contribuant au développement des infrastructures, des industries et des emplois locaux.

Indicateurs macroéconomiques

		Croissance du PIB réel (en %)			Inflation (moy. Ann, en %)			*Solde Public (en % PIB)			Dette Publique (en % PIB)			Solde courant (en % PIB)		
		2024		2025	2024		2025	2024		2025	2024		2025	2024		2025
		Valeur	Valeur		Valeur	Valeur		Valeur	Valeur		Valeur	Valeur		Valeur	Valeur	
				**Rév.			**Rév.			**Rév.			**Rév.			**Rév.
CEMAC	Cameroun	3,5	3,8	▲ 0,2	4,5	3,7	▲ 0,3	-1,5	-0,8	▶ 0,0	42,8	37,9	▼ -2,0	-3,1	-3,4	▼ -0,6
	Centrafrique	1,9	3,0	▲ 0,1	1,5	4,6	▲ 1,9	-5,1	-2,5	▼ -0,8	60,7	57,1	▼ -1,1	-9,1	-7,1	▼ -0,2
	Congo	2,1	2,7	▼ -0,7	3,1	3,6	▲ 0,3	3,6	3,2	▼ -0,3	98,0	93,1	▲ 1,7	0,1	-5,9	▼ -4,4
	Gabon	3,4	1,9	▼ -0,9	1,2	1,4	▼ -0,2	-3,8	-5,4	▲ 0,4	72,7	76,2	▼ -3,0	4,0	1,8	▼ -0,4
	Guinée Equatoriale	0,9	-1,6	▲ 2,6	3,4	2,9	▼ -1,1	-0,6	-1,3	▼ -0,5	36,4	36,6	▲ 1,5	-3,3	-3,0	▼ -1,3
	Tchad	3,5	3,3	▲ 1,6	5,1	4,0	▲ 0,1	-2,1	-1,5	▼ -0,9	32,7	31,5	▼ -2,4	1,0	-2,3	▲ 1,1
	CEMAC	3,0	2,8	▲ 0,4	3,8	3,3	▲ 0,1	-1,4	-1,3	▼ -0,2	52,5	49,6	▼ -1,9	-1,1	-2,7	▼ -0,8
	RDC	6,5	5,3	▲ 0,6	17,7	8,8	▼ -0,1	-1,5	-2,2	▲ 0,4	22,5	19,1	▲ 2,8	-3,9	-3,3	▼ -0,3
	Sao Tomé	1,1	2,9	▼ -0,2	14,4	9,7	▲ 0,1	0,9	1,1	▼ -1,5	64,8	51,4	▲ 14,1	-1,9	-3,3	▲ 1,9

Source : World Economic Outlook (WEO) du FMI d'octobre 2025
*solde budgétaire global (dons inclus).
** Rév : Révision en point de pourcentage. Pour chaque variable, la colonne «Rév.» indique la révision opérée par le WEO d'octobre 2025 pour l'année 2025 par rapport aux dernières prévisions (WEO d'avril 2025).

Evolution des cours des matières premières

	Matières premières énergétiques		Matières premières agricoles			Bois d'œuvre	
Sept-25	Pétrole	Gaz naturel	Cacao	Café	Huile de palme	Grumes	Bois scié
Référence/mesure	Brent (USD/barils)	(USD/mmbtu)	(USD/kg)	(USD/kg)	(USD/mt)	(USD/mètre cube)	
Valeur	66	3	7	9	1038	411	647
Variation mensuelle (%)	0 %	2 %	-8 %	9 %	1 %	1 %	0 %
Variation annuelle (%)	-8 %	32 %	8 %	44 %	6 %	6 %	2 %
Variation sur 5 ans	64 %	55 %	186 %	141 %	30 %	-1 %	4 %
Variation sur 10 ans	44 %	12 %	114 %	174 %	73 %	4 %	-12 %

	Matières premières textiles	Matières premières industrielles	Métaux et minerais			
Sept-25	Coton	Caoutchouc naturel	Aluminium	Fer	Cuivre	Or
Référence/mesure	(USD/kg)	(USD/kg)	(USD/mt)	(USD/tmsu)	(USD/mt)	(USD/once troy)
Valeur	2	2	2653	103	9984	3668
Variation mensuelle (%)	-1 %	-2 %	2 %	4 %	3 %	9 %
Variation annuelle (%)	-6 %	-21 %	8 %	11 %	8 %	43 %
Variation sur 5 ans	10 %	13 %	52 %	-17 %	49 %	91 %
Variation sur 10 ans	13 %	57 %	67 %	81 %	91 %	226 %

Source : World Commodities Markets (Banque mondiale)

Régional

Le FMI révisé à la hausse les perspectives de croissance de la CEMAC pour 2025

Lors des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale tenues à Washington en octobre 2025, le FMI a rendu public ses nouvelles prévisions macroéconomiques d'octobre 2025. Celles-ci montrent un ajustement à la hausse des perspectives de croissance pour l'ensemble de la CEMAC, désormais attendue à 2,8 % contre 2,4 % initialement. La hausse des prévisions est particulièrement sensible en Guinée Equatoriale, dont la croissance pour 2025 a été réévaluée -1,6 % (contre -4,2 % précédemment), au Tchad (+1,6 pt à 3,3 %), au Cameroun (+0,4 pt à 3,8 %) et en Centrafrique (+0,1 pt à 3 %). Les tensions inflationnistes devraient se modérer, avec un taux moyen désormais attendu autour de 3,3 % en 2025 (contre 3,8 % en 2024), reflétant notamment la détente des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie. Toutefois, la situation budgétaire de la région demeure fragile : le solde budgétaire agrégé (dons inclus) est prévu à -1,3 % du PIB, en léger recul de 0,2 pt par rapport aux prévisions d'avril. Cependant, la prévision du ratio d'endettement public de la CEMAC pour 2025 a été revue à la baisse, à 49,6 % du PIB (-1,9 pt) après 52,5 % en 2024.

Hausse de 31 % de l'encours des titres publics à fin juillet

Lors de la [troisième session ordinaire](#) du conseil de surveillance de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT), tenue le 3 octobre, il a été révélé qu'à fin juillet 2025, l'encours des titres publics émis par les États de la CEMAC sur le marché régional géré par la BEAC s'établissait à 9 086,6 Mds FCFA, enregistrant une hausse de 31,1 % sur un an, dans un contexte de renchérissement des coûts d'emprunt. Les bons du Trésor (BTA) ont vu leurs rendements progresser de 6,52 % à 6,92 %, tandis que ceux des obligations du Trésor (OTA) sont passés de 9,06 % à 9,48 %. Le marché secondaire a enregistré 1 950 opérations d'achats-ventes pour un montant de 4 579 Mds

FCFA, contre 4 210 Mds un an plus tôt. Par ailleurs, les transferts de titres sans contrepartie en espèces ont bondi à près de 9 772 Mds FCFA.

La COBAC souhaite relever le capital minimum des banques à 25 Mds FCFA

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) s'apprête à réviser le règlement COBAC R-2009/01 du 1er avril 2009, qui fixe actuellement le capital social minimum des établissements de crédit dans la CEMAC. Le projet de texte prévoit de porter le capital minimum des banques de 10 à 25 Mds FCFA et celui des établissements financiers de 1 à 4 Mds FCFA à compter du 1er janvier 2026. Une période transitoire de trois ans (2026-2028) est prévue pour permettre une mise en conformité progressive : les banques devront disposer d'un capital de 15 Mds FCFA fin 2026, 20 Mds FCFA fin 2027, puis 25 Mds FCFA fin 2028, tandis que les établissements financiers devront atteindre 3,5 et 4 Mds FCFA sur la même période. Le renforcement du capital devra s'effectuer uniquement par apports en numéraire ou incorporation de réserves ou de bénéfices non distribués, excluant toute forme d'endettement. Inscrite dans le plan stratégique OWALI 2025-2029, cette réforme vise à corriger les fragilités persistantes observées dans le secteur — plusieurs banques affichant encore un ratio de couverture des risques inférieur à la norme de 10,5 % — et à favoriser la consolidation du paysage bancaire à travers des fusions ou recapitalisations.

CEMAC : recul des prix des principaux produits d'exportation au T3 2025

Selon une [note](#) de la BEAC, au troisième trimestre 2025, les prix mondiaux des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC ont poursuivi leur repli, avec une baisse globale de 4,7 % de l'indice composite des cours (ICCPB), après un recul de 9 % au trimestre précédent. Ce fléchissement résulte surtout de la chute des produits non énergétiques (-8,0 %), en particulier des produits agricoles (-10,3 %), tandis que les produits de la pêche (+4,0 %), forestiers (+1,0 %) et métalliques (+0,5 %) ont légèrement progressé. À l'inverse, les produits

énergétiques ont enregistré une hausse moyenne de 1,3 %, portée par la remontée du pétrole brut (+2,3 % à 67,5 \$/baril), soutenue par la reprise de la demande et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, malgré la baisse du gaz naturel (-4,9 % à 8,71 \$/mmbtu) due à la faible demande estivale et aux stocks élevés en Europe. Ces évolutions traduisent un marché encore volatile, influencé par des facteurs conjoncturels mondiaux et sectoriels contrastés.

Publication du rapport sur les services de paiement dans la CEMAC

La BEAC a publié en octobre 2025 un [rapport](#) sur les services et prestataires de paiement en zone CEMAC pour l'année 2023, révélant plus de 45 millions de comptes et 3,7 milliards de transactions totalisant 171 943 Mds FCFA, soit une progression de 46 % en nombre et 23,9 % en valeur. Le Cameroun concentre la majorité des opérations (62,8 % en nombre et 58,8 % en valeur). Pour dynamiser ce secteur en forte croissance, la BEAC formule cinq recommandations majeures : (i) renforcer la collecte statistique, (ii) interdire définitivement les cartes privatives, (iii) diffuser systématiquement les numéros IBAN, (iv) développer les réseaux d'acceptation marchande et (v) adopter un format IBAN normalisé. Le rapport met aussi en avant des avancées réglementaires, dont la co-régulation entre la BEAC et les autorités nationales des télécoms, la création d'un Comité régional de coordination et l'adoption de nouvelles normes sur les QR Codes, lettres de change et prélèvements automatiques. En 2023, deux nouveaux établissements de paiement ont été agréés (Clikpay Gabon S.A. et Mobile Money Corporation Ltd au Cameroun), portant leur nombre total à sept dans la CEMAC.

Cameroun

Exécution budgétaire au premier trimestre 2025

Selon une [note](#) du ministère des finances (MINFI), l'exécution budgétaire du premier trimestre 2025 révèle un resserrement simultané des ressources et des dépenses publiques, sur

fond de pression sur les recettes pétrolières et de rationalisation des dépenses courantes. Les ressources budgétaires totales se sont établies à 1 489,8 Mds FCFA, en recul de 4,6 % sur un an, en raison notamment de la baisse des recettes pétrolières (-12,4 %, à 146,6 Mds) et du repli des emprunts et dons (-17,2 %, à 300,6 Mds). En revanche, les recettes non pétrolières enregistrent une légère progression de 1,1 % (1 031,7 Mds FCFA), soutenues par la forte performance des recettes douanières (+29 %), portées par la hausse de la TVA et des droits de douane à l'importation. Du côté des dépenses, le total s'établit à 1 354,4 Mds FCFA, soit une contraction de 10,8 %, reflétant une contraction des dépenses courantes (-30,2 % à 226 Mds) et des investissements (-40,7 % à 118,7 Mds), bien que les investissements sur ressources propres aient augmenté de 31,1 %. Le service de la dette publique poursuit sa trajectoire ascendante, atteignant 712,6 Mds FCFA (+42,3 %), tiré par la hausse des remboursements sur la dette intérieure (+92,9 %). In fine, le solde budgétaire global ressort excédentaire à 135,4 Mds FCFA.

Secteur bancaire : les créances en souffrance atteignent 14,9 % des crédits

Les statistiques récemment [publiées](#) par le MINFI indiquent qu'au premier trimestre 2025, la qualité du portefeuille bancaire s'est détériorée, avec des créances en souffrance représentant 14,9 % des crédits, soit environ 935,7 Mds FCFA, contre 13,5 % à fin 2024. Une progression qui signale une fragilité structurelle du système bancaire, malgré une liquidité globale relativement confortable (taux de couverture des crédits par les dépôts à 141 %). Bien que le paysage soit composé de 19 banques, le secteur reste concentré, bien dominé par Afriland First Bank (18,8 % du bilan), Société Générale Cameroun (12,1 %) et AFG Bank (11,1 %).

Commerce extérieur au premier trimestre : les exportations de cacao dépassent le pétrole, réduisant le déficit commercial

Selon les nouvelles données [publiées](#) par l'Institut national de la statistique (INS), les exportations camerounaises ont atteint 1 118

Mds FCFA au premier trimestre 2025, en hausse de 35,3 % sur un an, franchissant pour la première fois depuis plusieurs années le seuil des 1 000 Mds FCFA sur un trimestre. Cette performance est portée par l'envolée des ventes de cacao brut, qui ont généré 500,3 Mds FCFA (44,8 % des exportations), profitant de la hausse mondiale des prix amorcée depuis 2023. Le cacao devance ainsi le pétrole brut (212 Mds FCFA, 19 %) et le GNL (122 Mds FCFA, 10,9 %). Cette dynamique a permis de réduire le déficit commercial de 88 %, à 32,7 Mds FCFA, contre 273 Mds un an plus tôt. Toutefois, l'INS souligne que cette amélioration demeure conjoncturelle plutôt que structurelle, les gains provenant essentiellement de la hausse des prix mondiaux plutôt que d'une augmentation des volumes exportés ou d'une diversification significative des débouchés, malgré la politique nationale de substitution aux importations.

CAMALCO et CAMRAIL renforcent leurs investissements dans le ferroviaire pour permettre les exportations de bauxite dès 2026

L'opérateur minier CAMALCO, filiale du groupe australien Canyon Ressources et concessionnaire du gisement de bauxite de Minim Martap, et l'opérateur ferroviaire CAMRAIL, filiale d'AGL envisagent d'investir conjointement dans le ferroviaire pour favoriser l'acheminement de la bauxite produite par la mine vers les ports du Cameroun. Un investissement de 446 M USD (252,6 Mds FCFA) est projeté sur cette opération dont les 70 % serviront à l'achat du matériel ferroviaire. Il s'agit notamment d'acquérir des wagons et locomotives, qui permettront de transporter le minerai par rail. Dans un premier temps, et pour permettre le démarrage des activités de CAMALCO en 2026, un investissement anticipé de 7 M USD (env. 5Mds FCFA) est prévu pour la remise en état de sections clés de la voie ferrée entre Makor (Adamaoua) et Douala. Ensuite, CAMALCO envisage un investissement de 85 M USD (env. 47 Mds FCFA) sur la période 2026-2029, pour garantir une augmentation de la production à 10 Mt de bauxite par an. Selon la société, le gisement de Minim Martap constitue un actif important et l'existence d'une infrastructure ferroviaire opérationnelle reliant le site au port de

Douala renforce l'attractivité du projet qui va permettre de développer la filière aluminium au Cameroun.

Eneo cumule 800 Mds FCFA de dettes, dont 500 Mds envers ses fournisseurs

Selon le Compact Énergétique de la République du Cameroun, [publié](#) par le ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE), le secteur de l'électricité au Cameroun connaît une crise importante, impactant significativement l'efficacité opérationnelle des opérateurs, notamment du fait, entre autres, de la situation financière d'Eneo, principal distributeur d'énergie. En effet, à fin décembre 2024, la dette globale d'Eneo est estimée à 800 Mds FCFA. La situation financière fait état de créances d'environ 80 Mds FCFA détenues principalement par les entreprises publiques. La dette vis-à-vis de ses fournisseurs est évaluée à environ 500 Mds FCFA. 300 Mds FCFA ont été prélevés sur le budget de l'Etat de 2012 à 2023 au titre des compensations tarifaires pour assainir les finances du secteur. Face à cette situation, le gouvernement, à travers son plan de redressement, prévoit de restructurer Eneo d'ici fin 2026. Ceci passe par : i) la finalisation du processus de rachat des parts d'Actis dans Eneo par l'Etat (prévue à fin 2025) ; ii) l'élaboration d'un diagnostic assorti d'un plan de redressement d'Eneo d'ici février 2026 ; iii) la restructuration de la dette de l'entreprise à l'horizon 2026. Un mécanisme de recouvrement renforcé des factures publiques devrait également entrer en vigueur d'ici 2026 avec pour objectif un taux de recouvrement de 100 % des factures d'électricité émises.

L'UE envisage un nouvel amendement de sa loi anti déforestation

La Commission européenne a [proposé](#), mardi 21 octobre 2025, d'assouplir sa loi anti déforestation, en allégeant les obligations de déclaration exigées aux petites entités. La Commission souhaite repousser le délai de 6 mois, évitant de reporter à nouveau la mise en œuvre de cette politique d'une année supplémentaire. À l'origine, la loi devait être appliquée en décembre 2024, puis a été repoussée à décembre 2025. Pour rappel, le Règlement de l'Union européenne sur la

déforestation (RDUE) a vocation d'interdire les exportations vers les pays de l'UE du cacao, du café, du caoutchouc, de l'huile de palme, du soja, du bœuf et du bois en provenance des espaces forestiers déboisés après décembre 2020. Les autorités camerounaises se disent prêtes à répondre aux exigences pour les filières cacao et café. Un report serait à l'avantage des petits exploitants intervenants sur d'autres filières (bois, caoutchouc, etc.).

Un futur complexe pharmaceutique de 948 M USD pour réduire la dépendance aux importations de médicaments

Le 3 octobre, le Premier ministre Joseph Dion Ngute a [lancé](#) officiellement les travaux du complexe pharmaceutique de Meyo, en périphérie de Yaoundé. Ce projet, considéré comme un pilier central de la stratégie nationale de souveraineté sanitaire, vise à réduire la dépendance du Cameroun aux importations de médicaments, qui couvrent actuellement plus de 90 % des besoins nationaux. D'un coût total estimé à environ 948 M USD, le projet est porté par un partenariat sino-camerounais avec le groupe Yicheng Pharmaceutical et sera exécuté en trois phases. La première phase, financée sur fonds propres à hauteur de 10 Mds FCFA, prévoit la construction d'une usine de production de médicaments sur un site de cinq hectares extensibles, capable de fabriquer en grande quantité des doses de produits essentiels, dont des antipaludiques et des antibiotiques. Les phases suivantes, qui s'étendront jusqu'en 2035, incluront la mise en place d'un hôpital et d'un centre de recherche, et devraient permettre la création de plus de 4 000 emplois directs et indirects, tout en renforçant durablement le système de santé et le tissu industriel du pays.

Centrafrique

La France octroie un prêt de soutien budgétaire de 25 M EUR

Le 22 octobre à Bangui, la France, à travers l'Agence française de développement (AFD), a [accordé](#) à la Centrafrique un prêt de soutien budgétaire de 25 M EUR. La signature de cet accord s'est tenue en présence du Premier

ministre Centrafricain, Félix Moloua, de Sandra Kassab, directrice Afrique de l'AFD et de Bruno Foucher, Ambassadeur de France en RCA. Cet appui prévoit un décaissement de 15 M EUR dès la signature de la convention avec l'AFD et 10 M EUR d'ici la fin d'année après la validation de la prochaine revue du programme FMI. Les fonds octroyés serviront à : (i) contribuer à la soutenabilité des finances publiques et sécuriser la relation avec les institutions internationales, notamment le FMI ; (ii) appuyer des dépenses essentielles de santé (vaccins, gratuité ciblée des soins, médicaments); (iii) financer le remboursement de dettes intérieures et d'arriérés de salaires, pour soulager la trésorerie de l'État. Ce financement fait suite à un appui budgétaire de 10 M EUR accordé en 2024 et marque une étape clé dans le renforcement de la coopération bilatérale, conformément à la feuille de route adoptée par les Chefs d'État des deux pays en avril 2024.

La Centrafrique rejoint l'Africa Finance Corporation

Le 7 octobre, l'Africa Finance Corporation (AFC), société panafricaine spécialisée dans le financement des infrastructures, a [annoncé](#) que la Centrafrique était devenue son 46^e État membre, élargissant ainsi son empreinte panafricaine. À travers cette adhésion, le pays espère accéder à des solutions de financement innovantes capables de catalyser son développement dans des secteurs clés tels que l'énergie, les transports et les ressources naturelles.

Congo

Le projet de loi de finances pour l'année 2026 validé en Conseil des ministres

Le [projet du budget](#) de l'État pour l'exercice 2026 est arrêté en recettes à 2 501,4 Mds FCFA (contre 2 550,7 Mds FCFA dans le budget rectifié au titre de l'année 2025). Les dépenses budgétaires s'établissent à 2 267,2 Mds FCFA (contre 2 198,7 Mds FCFA en 2025). Ce budget devrait permettre de dégager un excédent budgétaire de 234,2 Mds FCFA (contre 352 Mds FCFA en 2025), destiné à réduire le besoin de

financement de la trésorerie. Ce projet de budget table sur une croissance de 3,6 % en 2026, du fait principalement de la bonne performance du secteur hors pétrole dont la croissance atteindrait 4,2 %. Le secteur pétrolier, quant à lui, afficherait une croissance de 1,2 %. La production pétrolière est estimée à 105 M de barils en 2026, le prix du brut congolais établi à 60,3 USD et le taux de change pour 1 USD fixé à 550 FCFA. L'inflation est projetée à 3,0 % en 2026, se conformant ainsi à la norme communautaire. Le budget 2026 vise la consolidation des recettes publiques, la rationalisation des dépenses, la réduction de la dette publique ainsi que le renforcement de la résilience de l'économie.

Loi de finances 2026 : l'IRPP sera remplacé par quatre nouveaux impôts

Le 30 septembre 2025, lors d'un [échange](#) avec le secteur privé, le ministre des Finances, Christian Yoka, a annoncé la disparition de l'Impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP) dans le Projet de loi de finances 2026. L'IRPP sera remplacé par quatre nouveaux impôts à savoir l'impôt sur le traitement et les salaires, l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le bénéfice d'affaires. Autre nouveauté, l'administration fiscale ne tiendra plus compte de la situation matrimoniale des contribuables, du nombre d'enfants et de parts familiales. Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans le cadre de la transposition de la directive n°0119/25-UEAC-177-CM-42 de la CEMAC qui vise à uniformiser la fiscalité dans la zone. Elles traduisent également la volonté du gouvernement de baisser les taux et d'élargir l'assiette fiscale tout en recherchant une pression fiscale qui s'améliore, l'objectif étant d'augmenter les recettes fiscales de 17 % en 2026. Le projet de loi de Finances doit prochainement être voté par le Parlement, s'agissant notamment de la transposition au Congo de cette directive communautaire dont les conséquences sociales sont significatives.

La Banque mondiale a publié son Rapport de suivi de la situation économique du Congo

La Banque Mondiale (BM) a [publié](#), le 23 septembre 2025, son Rapport de suivi de la situation économique et financière de la République du Congo. Il ressort que l'économie congolaise a enregistré une croissance modeste de 2,6 % du PIB réel en 2024, portant le revenu réel par habitant à la hausse pour la première fois depuis 2016. Toutefois, cette amélioration ne s'est pas encore traduite par une réduction significative du taux de pauvreté. Pour 2025, la croissance devrait s'établir à 2,8 %, suivie d'une légère reprise en 2026 et 2027. Sur le front budgétaire, les recettes publiques ont augmenté, mais les dépenses également, et davantage notamment du fait des intérêts de la dette intérieure, conduisant à une réduction de l'excédent budgétaire. Le ratio dette/PIB a poursuivi sa diminution à 93,6 % fin 2024. Toutefois, la part de la dette intérieure a poursuivi sa progression, accentuant les pressions sur le refinancement et les liquidités. Au titre des recommandations, la BM préconise entre autres de renforcer la viabilité budgétaire et la gouvernance de la dette.

Deuxième mission économique belge au Congo-Brazzaville

Une [délégation](#) de près d'une vingtaine d'entreprises belges s'est rendue, mi-octobre, au Congo-Brazzaville pour une mission de prospection. Au programme, une table ronde sur les potentialités économiques du Congo-Brazzaville, des rencontres B2B à Brazzaville et Pointe-Noire ainsi qu'une visite du Port autonome de Pointe-Noire. Plusieurs secteurs d'intervention ont été au cœur des échanges, notamment l'agriculture, les travaux publics, le transport et logistique et le pétrole. La mission a été co-organisée par l'ambassade de Belgique à Brazzaville et celle du Congo à Bruxelles, en partenariat avec l'agence Hub.Brussels, les Chambres de commerce de Brazzaville et de Pointe-Noire ainsi que l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo. Cette mission est la deuxième du genre, après [celle de 2019](#) qui avait mobilisé une soixantaine d'entreprises.

Gabon

Les autorités annulent les créances antérieures à 2023

Le ministre de l'économie, Henri Claude Oyima, a [annoncé](#) le 6 octobre la suppression totale des ordonnances en instance de règlement au Trésor public datant d'avant 2023. A travers cette mesure, le gouvernement gabonais poursuit ses réformes pour « assainir durablement les comptes publics ». Toutefois, les opérateurs économiques détenteurs des ordonnances en instance de paiement au Trésor sur la période indiquée avaient jusqu'au 17 octobre pour déposer toutes les pièces justificatives à la Task-force.

Création de comptes spécifiques pour chaque projet cofinancé par le Gabon

Le ministre de l'économie a [annoncé](#) le 7 octobre la création de comptes spécifiques pour chaque projet cofinancé par le Gabon et ses partenaires internationaux. L'objectif est de garantir la transparence des décaissements et empêcher tout usage détourné des fonds. Un comité national de pilotage, incluant plusieurs ministères, assurera le suivi rigoureux des projets. Le ministre a précisé qu'aucun emprunt ne servira désormais au fonctionnement de l'administration, à la masse salariale ou au service de la dette, ces dépenses devant être couvertes par les recettes de l'État.

Guinée Équatoriale

La BAfD approuve un prêt de 73,27 M EUR pour stimuler l'emploi des jeunes

La Banque africaine de développement (BAfD) a [approuvé](#) un prêt de 73,27 M EUR en faveur de la Guinée équatoriale pour financer un projet visant à réduire le chômage des jeunes grâce à l'amélioration de la formation professionnelle et à la promotion de l'entrepreneuriat, notamment féminin. Cette initiative quinquennale (2025-2030) prévoit la création de deux instituts

polytechniques modernes proposant des formations axées sur les besoins du marché dans des secteurs clés de croissance, en partenariat étroit avec le secteur privé. Le projet devrait permettre la création de 4 500 emplois, le lancement de 500 nouvelles entreprises et l'insertion professionnelle de près de 2 000 bénéficiaires, contribuant ainsi à mieux aligner la formation sur les exigences du marché du travail.

Tchad

Le Tchad présente son Programme National de Développement au FMI et à la Banque mondiale

Lors des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington en octobre 2025, le Tchad a [présenté](#) son Plan national de développement « Tchad Connexion 2030 » visant à renforcer l'attractivité du pays auprès des partenaires internationaux. Les échanges ont porté sur l'amélioration du taux de décaissement, la transparence des financements et la préparation d'une table ronde des bailleurs prévue en novembre à Abou Dhabi, appuyée par le FMI et la Banque mondiale. Les autorités ont également insisté sur la nécessité d'un appui technique, de la coordination des bailleurs et de la diversification des sources de financement pour atteindre les objectifs du PND. Cette démarche vise à soutenir la croissance inclusive, la transformation économique et la lutte contre la pauvreté au Tchad dans les années à venir.

Le Tchad adopte une feuille de route ambitieuse pour la décentralisation

Le 20 octobre 2025, la [feuille de route](#) nationale de la décentralisation a été officiellement remise au Premier ministre Allah-Maye Halina, lors d'une cérémonie réunissant des membres du gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Élaborée à partir des recommandations du Séminaire national de juillet 2025, elle vise à aligner la dynamique de décentralisation avec la vision « Tchad Connexion 2030 » et les Objectifs de Développement Durable. Le document,

structuré autour de trois grands axes, propose 32 actions majeures, 93 sous-actions et 270 activités pour faire des collectivités territoriales autonomes des moteurs de prospérité inclusive. Ses objectifs sont d'harmoniser et renforcer le cadre juridique et institutionnel, de consolider la gouvernance locale et la performance institutionnelle, et de mobiliser durablement les ressources nécessaires au développement local. Le gouvernement a réaffirmé son engagement pour une mise en œuvre effective et participative de cette feuille de route.

Le partenariat avec *African Parks Network* remis en question par le gouvernement tchadien

Après avoir annoncé la rupture de ses accords avec *African Parks Network*, en raison d'un manque d'investissement, de la hausse du braconnage et de difficultés de collaboration, le gouvernement tchadien [a reçu](#) le 17 octobre 2025 les représentants de l'Union européenne et d'*African Parks* pour échanger sur la continuité des projets de conservation. Cette décision a entraîné la suspension partielle des financements européens, en particulier pour les réserves de Zakouma et de l'Ennedi, ainsi que l'exigence de garanties pour la sécurité des infrastructures soutenues par l'UE. Les entretiens ont insisté sur la nécessité d'un cadre de gestion fiable et transparent pour l'avenir des aires protégées. Par la suite, [le partenariat a été rétabli](#), *African Parks* ayant reconnu les griefs du gouvernement tchadien et accepté d'ajuster ses pratiques. Dans un souci d'assurer la continuité, les deux parties s'engagent désormais à cofinancer et cogérer, de façon transitoire, les aires protégées existantes jusqu'à la négociation de nouveaux accords.

Semaine des jeunes entrepreneurs 2025 : le RJET met l'accent sur l'innovation et l'inclusion

Du 13 au 25 octobre 2025, le Réseau des Jeunes Entrepreneurs Tchadiens (RJET) a organisé la [quatrième édition](#) de la Semaine des jeunes entrepreneurs à N'Djamena, sous le thème de l'innovation entrepreneuriale et de l'inclusion économique et sociale. L'événement a réuni une cinquantaine de jeunes et des partenaires

internationaux pour des formations, du mentorat et des échanges sur la création d'entreprises et la lutte contre le chômage. Les activités ont visé à renforcer les compétences entrepreneuriales, faciliter le réseautage et promouvoir une jeunesse tchadienne proactive et innovante dans un contexte marqué par les défis de l'emploi.

RDC

Appréciation Franc congolais de plus de 20 % en un mois

Depuis début septembre 2025, le franc congolais s'est apprécié de plus de 22 %. Cette soudaine appréciation est consécutive à une série de mesures prises par la Banque Centrale de RDC (BCC) : i) intervention directe sur le [marché](#) des changes le 18 août 2025 à travers la cession de 50 millions USD, ii) actualisation du taux de change appliqué au stock de la réserve obligatoire sur les dépôts en dollar américain, qui était cristallisée en monnaie nationale depuis décembre 2021, ce qui a occasionné une ponction de 371 Milliards de francs congolais pour le premier palier (il y en aura deux autres), iii) information du marché à travers la stratégie de communication de la BCC et iv) amélioration globale de la gestion de la liquidité bancaire. Le marché bancaire de la RDC étant dollarisé à plus de 90 % (avoirs et transactions), la rareté du franc congolais s'est rapidement fait ressentir avec une appréciation massive qui a surpris les acteurs économiques, donnant lieu à une confusion entre des taux de change différents (marché officiel, parallèle, voire un taux encore différent appliquée au cas par cas pour les transactions commerciales). Sachant que l'épargne des ménages est majoritairement en dollars et que les rémunérations sont fréquemment indexées sur le dollar, la population attend une baisse des prix, ce qui a été le cas sur les carburants sans toutefois compenser la perte de change à ce stade.

L'ARECOMS autorise de nouveau les exportations de cobalt de la RDC sous quota.

L'embargo sur les exportations de cobalt de la RDC décidé le 22 février 2025 par l'Autorité de

Régulation et de Contrôle de la Gestion du Marché des Minéraux Stratégiques de la RDC (ARECOMS) a pris fin le 16 octobre 2025 après presque huit mois et un doublement du cours du métal bleu dont la RDC est le premier producteur mondial de cobalt dont elle détient 74 % de parts. Les quotas distribués aux entreprises sont à la discrétion de l'ARECOMS qui annonce aussi de nouvelles dispositions relatives aux formalités d'exportation, aux frais de régulation et de contrôle, ainsi qu'à l'instauration d'un système de prépaiement des contributions dues à l'État. Depuis le 16 octobre 2025, un volume maximal mensuel d'exportations de 7.250t est autorisé auquel s'ajoutera un quota stratégique de 9.600 tonnes.

CMOC compte investir 1,1 Md USD pour étendre la mine de cuivre KFM

Le groupe chinois China Molybdenum Co Ltd (CMOC) prévoit [d'investir](#) 1,08 Md USD pour étendre sa mine de cuivre Kisanfu Mining (KFM) en République démocratique du Congo, afin d'ajouter environ 100 000 tonnes métriques de production par an. La deuxième phase du projet KFM sera lancée en 2027. Cet investissement intervient alors que l'approvisionnement en cuivre pourrait être menacé par des perturbations mondiales dans les mines, notamment la suspension du projet phare Grasberg de Freeport en Indonésie. CMOC détient 71,25 % de KFM, via sa filiale basée à Hong Kong, et exploite également la mine de Tenke Fungurume en RDC. Ces deux mines constituent des fournisseurs clés de cuivre et de cobalt, des métaux essentiels pour la transition énergétique. ;

Sao Tomé-et-Principe

La BAfD approuve une subvention de 8,9 M USD pour la résilience climatique

La BAfD a [approuvé](#) une subvention supplémentaire de 8,9 M USD provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour soutenir les efforts de São Tomé-et-Príncipe en matière de résilience face au changement climatique et de renforcement de la productivité agricole. Ce financement additionnel porte le montant total du projet PRIASA III à 18,9 M USD sur cinq ans. Pour rappel, le projet PRIASA III intitulé « Cogestion des extrêmes climatiques pour la résilience de l'agriculture et de la pêche », vise à renforcer la résilience face aux chocs climatiques tels que les sécheresses et inondations. Ainsi, la subvention de la BAfD servira à construire des installations de stockage d'eau, soutenir l'irrigation à petite échelle, améliorer les routes rurales et mettre en place des aides financières pour les agriculteurs, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Agenda des évènements économiques et institutionnels à venir

- 18–19 novembre 2025 : *Ambition Africa, Paris.*
- 28-29 janvier 2026 : *Les rencontres économiques du Cameroun, organisé par le patronat camerounais, Yaoundé*
- 7–9 février 2026 : *23^e Congrès international et exposition de l'Association africaine de l'eau et de l'assainissement (Forum de l'eau), Yaoundé.*
- 26–29 mars 2026 : *14^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Yaoundé.*
- 11-12 mai 2026 : *Sommet Afrique-France Africa Forward, Nairobi*
- 16-19 juin 2026: *EU Business Week, Yaoundé*
- 12–21 juin 2026 : *PROMOTE 2026, sous le thème « Entreprises privées et environnement des affaires », Yaoundé*

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Efi FRAGER (Service économique régional de Yaoundé)

Rédacteurs : Efi FRAGER—Ibrahim BARRY—Mohamed Elkatib AYIAGNIGNI – Adrien REBET– Luca MONNEREAU—Evelyne SILA (SER Yaoundé) ;

Guillaume PREVOST - Ingrid ORAMALU (SE Brazzaville) ;

Michel BOIVIN – Fanny SCHAEFFER (SE Libreville) ;

Pierre SEJOURNE (SE Kinshasa) ; Naïma TAHRAN (AFD-N'Djamena)

[Rendez-vous sur cette page pour vous abonner](#)